

MAIRIE
DE
BRENNILIS
FINISTÈRE

Code Postal : 29690
Tél. : 02.98.99.61.07
Fax : 02.98.99.67.67

A R R E T E

Le Maire de la Commune de Brennilis,

- Vu le Code de la construction et de l'habitation,
- Vu l'article GN (dispositions applicables à tous les établissements recevant du Public- livre I du règlement de sécurité).
- Vu l'arrêté du 22 juin 1990, portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de 5 ème catégorie,
- Vu que cet établissement est classé en type V (établissement de culte) de 5 ème catégorie en application du règlement de sécurité. L'établissement n'est pas soumis aux visites périodiques systématiques.
- Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2003, stipulant la fermeture de l'église.
- Vu la visite technique effectuée à la demande de Mr le Maire, le 23 octobre 2003. sollicitant la réouverture de l'église.

Considérant que lors de la visite technique, il a été constaté qu'un périmètre de sécurité a été mis en place autour de l'édifice (pose de barrières), la mise en place d'un panier au dessus de la porte afin d'éviter les chutes d'ardoises, l'installation électrique est réduite au stricte minimum et protégée par un disjoncteur différentiel.

A R R E T E

Article 1

Vu le compte-rendu de la visite technique du 23 octobre 2003 et l'avis favorable à la réouverture au public de l'église rendu le 30 octobre 2003 par la Commission de Sécurité et d'Accessibilité de l'arrondissement de CHATEAULIN.

Il est pris la décision de réouvrir cet édifice à compter du 1er novembre 2003.

Article 2 :

Le périmètre de sécurité autour du bâtiment au moyen de barrières sera maintenu.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché sur le site de façon bien visible.

Article 4 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation en sera adressé à :

- .Mr le Sous-Préfet de CHATEAULIN,
- .Mr le Chef de Brigade de gendarmerie de BRASPARTS,
- .Mr le Directeur Départemental d'Incendie de QUIMPER,
- .Mr le Recteur de la paroisse.

Fait à BRENNILIS, le 6 novembre 2003.

Le Maire,
Y. CORRE.

